

Santé, qualité et traitements des semences potagères biologiques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer la santé des semences potagères biologiques dans un contexte de GIEE maraîcher

CONTENU

Jour 1 :

- Présentations, introduction de la formation et brise-glace [45min]
- La santé des plantes et des semences - une dynamique complexe [2h]
- Focus sur la vie microbienne associée aux plantes et aux semences : un atout pour les semences biologiques ? [45min]
- Les maladies des plantes transmissibles par les semences : la biologie, à partir de quelques exemples / les analyses et l'interprétation de leurs résultats / exercice pour comprendre le cycle d'une maladie [3h]
- Réflexion des participants : Apprentissages pour la pratique, attentes pour le lendemain. [30min]

Jour 2 :

- Introduction de la journée, rappel des messages-clé de J1 [30min]
- Les normes sanitaires associées au Passeport Phytosanitaire Européen [1h]
- Les traitements des semences : Les principaux traitements des semences en AB et leur fonctionnement / Mise en pratique d'un traitement eau chaude à petite échelle et/ou vinaigre (optionnel) / Autres méthodes utiles à l'assainissement : Epuration, Tri, méthodes culturales [3h]
- Expérimenter des méthodes d'assainissement [2,5h]

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Moyens matériels :

Salle, projecteur et paperboard

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle avec support diaporama et photos
- Echanges stagiaires/intervenant
- Travaux sur cas pratiques
- QCM de positionnement en début de formation
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences en fin de formation

INFOS PRATIQUES

Lieu : CREAM, La Gaude (06610)

Date : mardi 11 et mercredi 12 février 2025

Durée : 14 heures ; Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenant : STEPHANIE KLAEDTKE, chargée de mission Santé des Semences et Biodiversité Cultivée à l'Institut de l'alimentation et de l'agriculture biologiques (ITAB)

Responsable de formation : Manon COZZOLINO, agribio06.maraichage@bio-provence.org ou 06 66 54 07 96.

Public : Producteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif : Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivea). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.

- 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : A la fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?
Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 05/02/2025.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : minimum 4
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (conditions dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques sur les formations en productions végétales en 2023 :

Nombre de participants total : 85 (7 formations)

Taux de satisfaction : 94 %